COMMUNE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Convocation affichée et envoyée : le 07 mars 2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt février,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLEE Christophe, COUVERT Magali, GENU Thierry, LEMUR Karine, HAMON Marc

Absents excusés : SIRET Philippe

Secrétaire de séance : LEMUR Karine

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2025.

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 20 février 2025 dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 20 février 2025.

VALIDENT le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2025.

Compte rendu des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

- Décision du 07/03/2025 : Achat d'ampoules Eglise : 8,50 € TTC (Weldom) ;
- Décision du 07/03/2025 : Achat de fournitures administratives et porte-drapeaux: 154,21 € TTC (Sedi)

Budget Commune – Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique 2024 par Monsieur Bruno ARNAL, 1er Adjoint au Maire,
Hors de la présence de Monsieur Sébastien DELABROISE, le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONEMNT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2023	-	62 153,09 €	-	40 953,54 €	-	103 106,63 €
Part affectée à l'investissement 2024	34 988,09 €	-	-	-	34 988,09 €	-
Opérations de l'exercice 2024	99 426,13 €	113 552,41 €	36 378,32 €	55 469,28 €	135804,45€	169 021,69 €
Résultat de l'exercice 2024	-	14 126,28 €	-	19 090,96 €	-	33 217,24 €
Résultat de clôture 2024	-	41 291,28 €	-	60 044,50 €	-	101 335,78 €
Reste à réaliser	-	-	14 401,00 €	-	14 401,00 €	-

ARTICLE 2 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses : 14 401,00 €.

ARTICLE 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation du Résultat CA2024 – BP2025

Le Compte Administratif 2024 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **41 291,28** €.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2024 avec un excédent d'un montant de **60 044,50** €.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 au compte **002 « excédent de fonctionnement** reporté » soit **16 291,28** € et l'autre partie au **compte 1068** soit un montant de **25 000,00** €.

Il est également proposé d'affecter au compte **001 « Excédent d'investissement reporté »** le montant de **60 044,50** €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2024 et les affectations aux comptes 001, 002 et 1068.

Vote des taux des Impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,58 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,29 %
- taxe d'habitation (TH) : 11,85 %

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du Budget Primitif 2025

M. le Maire, présente et commente le Budget Primitif 2025 de la commune, qui a été transmis et reçu par les conseillers le 07 mars 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	**DEPENSES**	**BP 2025**
011	Charges à caractère général	47 088,31 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 500,00 €
014	Atténuations de produits	7 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	37 501,00 €
66	Charges financières	1 317,19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 133,50 €
TOTAL		**121 140,00 €**

Chapitre	**RECETTES**	**BP 2025**
70	Produits des services, domaine et vente	360,00 €
73	Impôts et taxes	11 292,00 €
731	Impositions directes	40 056,00 €
74	Dotations et participations	42 791,33 €
75	Autres produits de gestion courante	10 339,00 €
76	Produits financiers	10,39 €
013	Atténuations de charges	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	16 291,28 €
TOTAL		**121 140,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	**DEPENSES**	**BP 2025 (RAR2024 + nouv. Crédits 2025)**
16	Emprunts et dettes assimilées	9 970,70 €
204	Subventions d'équipement versées	3 256,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 825,44 €
23	Immobilisations en cours	143 263,00 €
TOTAL		**178 315,14 €**

Chapitre	**RECETTES**	**BP 2025 (RAR2024 + nouv. Crédits 2025)**
001	Excédent d'investissement reporté	60 044,50 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 129,14 €
13	Subventions d'investissement reçues	88 658,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	350,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 133,50 €
TOTAL		**178 315,14 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif 2025 de la commune au niveau :
    - du chapitre pour la section de fonctionnement
    - du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »

- Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	121 140,00 €	121 140,00 €
Section d'investissement	178 315,14 €	178 315,14 €

Aire de Jeux et Parcours VTT – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°033-26.11.2024 en date du 26 novembre 2024 concernant l'aménagement de l'aire de jeux et du circuit VTT. Compte tenu des différentes demandes de subvention, il convient de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine.

Monsieur le Maire rappelle, également, au conseil municipal les devis de l'entreprise Proludic concernant l'aménagement de l'aire de jeux, et de l'entreprise MECO concernant l'aménagement d'un parcours VTT.

- 1er devis (Espace loisirs) : 25 753,42 € HT
- 2nd devis (Fourniture de copeaux) : 3 931,20 € HT
- 3ème devis (Parcours VTT) : 6 356,00 € HT (par chemin – 2 chemins concernés)
- 4ème devis (Terrassement, aménagement, …) : 7 980,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès du Département d'Ille et Vilaine.

Comice Agricole – Demande de subvention 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention du Comice Agricole du canton de Combourg pour l'année 2025 :

Montant demandé : 0,72 € par habitant.
Nombre d'habitant (INSEE 2025) : 146 habitants

Associations	Subventions 2024	Subventions 2025	Observations
Comice Agricole Combourg	108 €	105,12 €	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser au Comice Agricole du canton de Combourg, une subvention d'un montant de 105,12 €.

Convention du réseau des bibliothèques entre la CCBR et les communes – Validation et autorisation de signature

Cadre réglementaire :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique, et plus particulièrement la compétence « culture » ;
- Vu le code général des collectivités territoriale ;
- Vu la convention n°201-07-DELA-98 du conseil communautaire du 9 juillet 2021 ;

Monsieur le Maire expose :

Courant l'été 2024, un sondage a été effectué auprès des habitants de la commune concernant le relais Bibliothèque.

N'ayant pas reçu suffisamment de retour concernant ce sondage, et compte tenu de la faible fréquentation de ce relais, il convient de ne pas continuer.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas reconduire la convention pluriannuelle de partenariat du réseau des bibliothèques et médiathèques de Bretagne Romantique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler cette convention.

Devis peinture

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise ESNAULT Dominique concernant des travaux de peintures à la salle communale, au cimetière et à l'église.

Montant du devis : 2 256,27 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Questions diverses :

Projet éolien :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'évolution du projet éolien. Le rapport non technique a été envoyé aux communes. La commune de Combourg a souhaité avoir une présentation du projet. Le dossier sera donc présenté le 03 avril 2025 à 20h à l'Espace Malouas. Cette réunion est ouverte aux élus et aux riverains de Combourg